



**COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION
2018
Pour l'activité 2017**

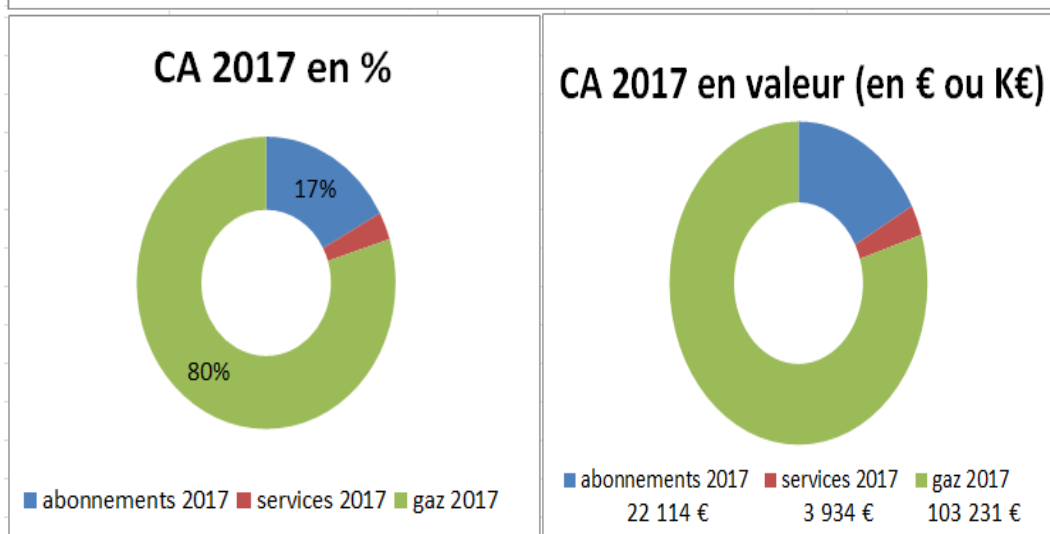
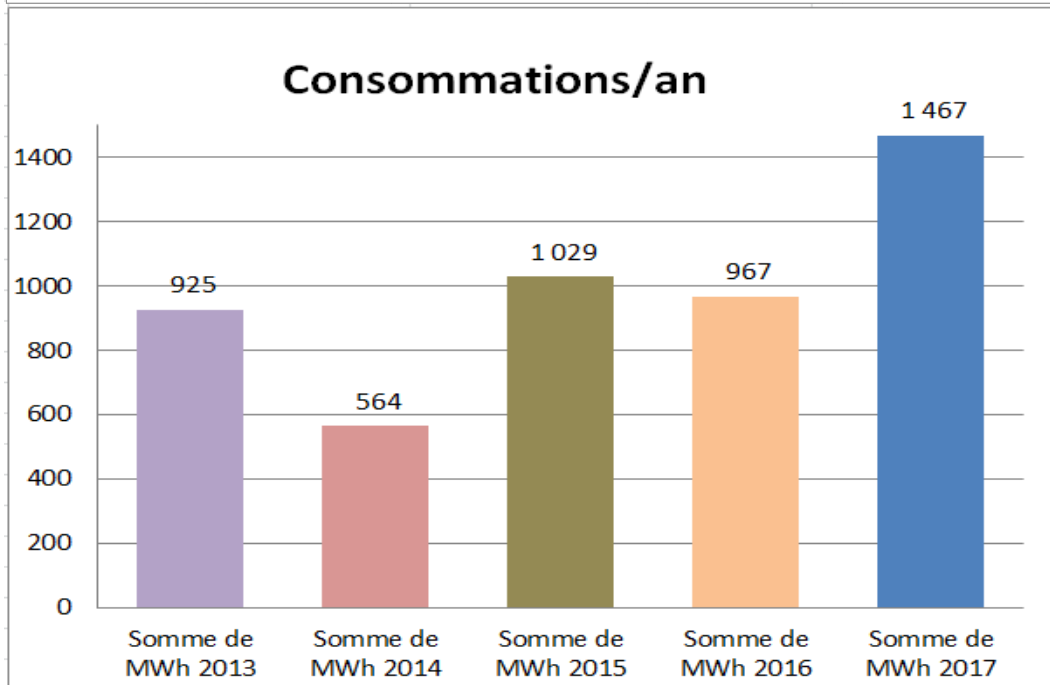
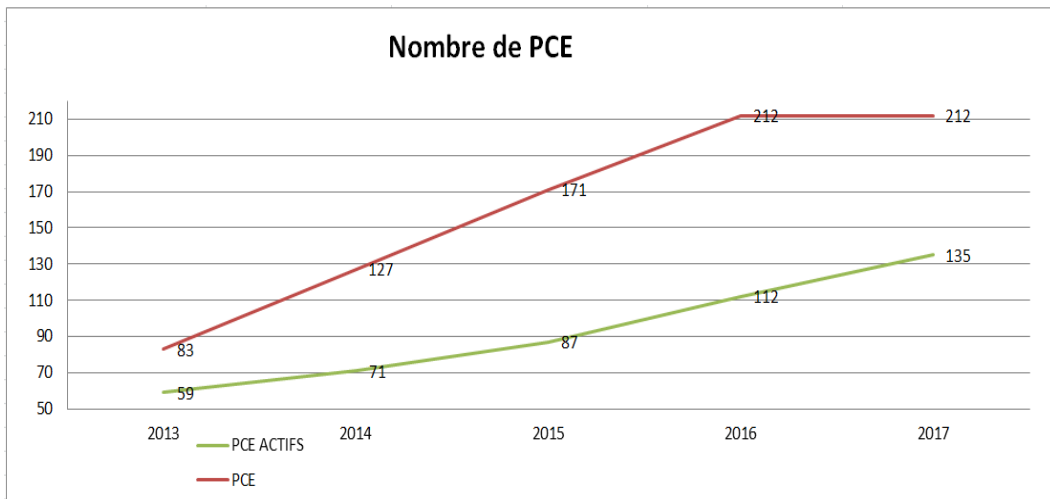


SOMMAIRE

- I. Les Chiffres clés de l'année 2017**
- II. Faits marquants de l'année 2017 et perspectives nouvelles**
- III. PRIMAGAZ France et sa Filiale**
- IV. Description de la concession PRIMAGAZ au 31/12/2017**
- V. Inventaire Technique au 31/12/2017**
- VI. Travaux sur l'exercice 2017**
- VII. Qualité et Sécurité**
- VIII. Inventaire Physique et Financier**
- IX. Information et Communication**
- X. Annexes**
- XI. Lexique**



I. Les Chiffres clés de l'année 2017 :



II. Faits marquants de l'année 2017 et perspectives nouvelles :

a) Le Développement du réseau :

Pour information, notre budget investissement était prévu pour 602 K€ suivant un tracé de 8 075 mètres, à fin 2017 nous en sommes à 567 K€ pour 6 037 mètres.

Nous avons fait 2 réunions de suivi de présentation du CRAC réalisées au mois de juillet 2017. Nous vous avons transmis la mise à jour de nos tarifications DSP en avril, août et décembre.

b) Résultats économiques :

La hausse des prix du propane tout au long de l'année explique la hausse du Chiffre d'affaires dans nos résultats d'exploitation, par ailleurs notons aussi une croissance organique en volume du fait de la densification au cours des 5 dernières années (soit + 52 % d'augmentation des ventes gaz).

c) Ce que nous avons accomplis sur l'année 2017:

Sur le plan commercial, une opération marketing de switch énergie a été faite. Des rencontres régulières ont été préparées avec les élus des Communes où Primagaz a un contrat de concession.

Sur le plan technique, notons :

- ✚ 17 PCE actifs de plus sur Four suite aux extensions sur les ZAC Nord et sud ainsi que le dévoiement de la route de Vaulx.
- ✚ 6 PCE actifs nouveaux sur Roche (réseau Croix Serbinat).

Sur le plan comptable, voici les évolutions que nous avons mises en place suite à notre mission de contrôle de l'année dernière :

- A compter de 2017, Primagaz a changé la présentation de ses comptes. L'amortissement de caducité calculé sur la base des immobilisations concédées apparaît au passif en "droit du concédant" et plus en diminution de la valeur brute à l'actif. De ce fait, "l'amortissement technique" à l'actif est à zéro.

Auparavant, le droit du concédant était calculé sur la base des valeurs nettes du patrimoine concédé.

d) Ce qu'il nous reste à accomplir – perspectives nouvelles :

Nous apportons un nouveau service aux usagers, un portail internet est désormais accessible aux particuliers depuis octobre 2017 et aux professionnels prévu sur 2018. Nous pourrons vous présenter dans nos comptes rendus ce nouvel espace en ligne.

III. PRIMAGAZ France

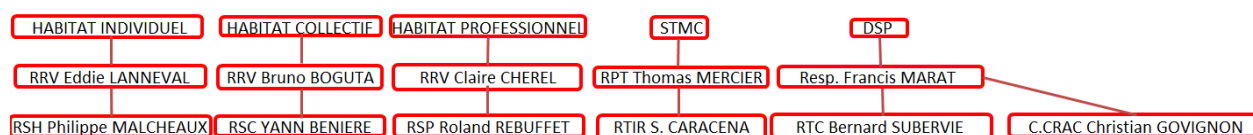
PRIMAGAZ France possède une organisation nationale dédiée aux Délégations de Service Public. Celle-ci permet de coordonner les actions auprès de ses différents services, de suivre la vie de ses concessions notamment sur un plan administratif, technique (étude de faisabilité, tracé prévisionnel...), travaux (coordination, suivi des chantiers...), sécuritaire (surveillance des réseaux, intervention d'urgence...), suivi commercial (enquêtes, densification...).

Le suivi des usagers et le développement commercial des communes dans le cadre de la DSP confiée à Primagaz par le SEDI 38 sont animés et réalisés par l'Agence Commerciale PRIMAGAZ Sud, filiale du groupe SHV ENERGY sous la responsabilité de la Direction Commerciale PRIMAGAZ France.

Pour ce qui est de la qualité et des principales mesures mises en place pour améliorer la satisfaction de la clientèle :

- > Un Responsable Technico-Commercial – Bernard Subervie – anime et coordonne les activités des Délégations de Service Public.
- > Un Responsable Secteur Habitat – Philippe Malcheaux, un Responsable Secteur Professionnel – Roland Rebuffet et un Responsable Secteur Collectivité – Yann Mathieu Benière - ont été dédiés à la gestion commerciale de la concession au niveau notamment de la prospection, de la signature des contrats, du suivi et de l'accompagnement des usagers et de la fidélisation.
- > L'aspect technique est directement suivi par Primagaz dont l'interlocuteur local, le Responsable Travaux Réseau (RTIR) est Stéphane Caracena.

Organigramme à fin 2017 :



Les accueils de la clientèle

L'accueil des usagers s'effectue directement dans les locaux de l'Agence Commerciale PRIMAGAZ :

**470 route du Tilleul
69270 - CAILLOUX SUR FONTAINE**

Accueil Clientèle de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi

Le numéro unique pour joindre votre agence Primagaz Habituelle est le :



Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures sans interruption

Par ailleurs, nous vous rappelons que la clientèle domestique, collective et professionnelle peut également consulter son compte, effectuer un règlement par carte bancaire, ou connaître son tarif et sa consommation en se connectant en toute liberté à l'espace client internet sur www.primagaz.fr dans la rubrique « **Accéder à votre agence en ligne** ». Les usagers ont également la possibilité de saisir un relevé réel sur Internet ou de transmettre un relevé confiance par téléphone à l'agence commerciale.

La facturation est bimestrielle et des campagnes de relevé des index compteurs sont réalisées au minimum une fois par an.

IV. Description de la Concession PRIMAGAZ au 31/12/2017

Primagaz est titulaire d'une concession de distribution de gaz propane pour une durée de 30 ans sur les communes de Bonnefamille, Charantonay, Four, Grenay, Oytier Saint Oblas, Roche, Septème et Valencin régie par une convention datée de décembre 2007.

Le premier réseau de la commune de Roche est en service depuis le 31/01/2008.

Le premier réseau de la commune de Septème est en service depuis le 01/02/2010.

Le réseau de la commune de Grenay est en service depuis le 08/10/2010.

Le réseau de la commune de Four est en service depuis le 11/09/2012.

Le deuxième réseau de la commune de Septème est en service depuis le 23/12/2012.

Le deuxième réseau de la commune de Roche est en service depuis le 01/02/2013.

Le troisième réseau de la commune de Roche est en service depuis le 24/11/2014.

Les réseaux des Communes d'Oytier Saint-Oblas, Bonnefamille, Charantonay et Valencin ne sont pas en exploitation; il n'y a donc pas de client alimenté par un réseau public de gaz sur ces quatre communes.

Au 31 Décembre 2017, on comptait **212 branchements** au réseau de distribution dont **135 usagers consommateurs**.

En 2017, le total de kWh facturés s'élève à **1 467 345 kWh** pour les clients consommateurs.

Commune	Usagers raccordés	Consommateurs	KWH facturés
ROCHE	64	29	222 687
SEPTEME	90	71	771 451
FOUR	53	35	473 207
GRENAY	5	0	0
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0
VALENCIN	0	0	0
TOTAL	212	135	1 467 345

Des foyers désirant l'énergie gaz et n'étant pas à proximité du réseau ont eu accès au gaz grâce à la solution individuelle PRIMACONFORT et ont bénéficié du barème Délégation Service Public.

V. Inventaire Technique au 31/12/2017

D'un point de vue technique, **6 047 mètres linéaires (ml)*** de réseau en Polyéthylène Haute densité (PEHD) ont été posés sur l'ensemble de la DSP au 31 Décembre 2017.

La répartition des mètres linéaires sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	PEHD 20	PEHD 40	PEHD 63	PEHD 110	PEHD 125	TOTAL
ROCHE	247	434	1 395	0	0	2 076
SEPTEME	306	683	454	769	0	2 212
FOUR	195	665	368	213	0	1 441
GRENAY	27	96	194	0	0	317
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0	0	0	0
VALENCIN	0	0	0	0	0	0
TOTAL	775	1 878	2 412	982	0	6 047

*Définition de longueur réseau : Il s'agit de la longueur du réseau dans le SIG (branchements compris) dans un espace à 2 dimensions.

Le réseau de la DSP est alimenté par **16** citernes au 31 Décembre 2017.

La répartition des citernes sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	TYPE CITERNE	Aérienne / Enterrée	Nombre
ROCHE (1er réseau)	3 T 200	A	1
ROCHE (2ème réseau)	1 T 600	E	1
ROCHE (3ème réseau)	3 T 200	E	2
SEPTEME (1er réseau)	3 T 200	E	6
SEPTEME (2ème réseau)	1 T 600	E	1
FOUR	3 T 200	E	4
GRENAY	3 T 200	E	1
TOTAL			16

VI. Travaux sur l'exercice 2017

COMMUNES	Programme	ML	PCE	Investissement (en € HT)	Commentaires
SEPTEME	ADVIVO – Rue du Pigeonnier	33	4 (collectif)	Réception définitive et décompte final non réceptionnés	Redémarrage des travaux en novembre 2017 suite à interruption
FOUR	RHONE ALPES FONCIER - Impasse des Vernes Lieu-dit Villeneuve	47	0*	3 590 €	Mis en gaz en 04/2017

(*) Travaux redivision 3 parcelles à côté de l'Opac pour faire 4 lots (suppression branchement et réalisation d'un branchement avec réutilisation du coffret).

VII. Qualité et Sécurité

Sécurité

La formation des cadres des Services Départementaux Incendie Secours est assurée et suivie par le Département Hygiène Sécurité et Environnement ; elle s'accompagne de la signature d'une convention au sein de laquelle les modalités sont rappelées, ainsi que les numéros d'accès et les interfaces. Un service d'appel Sécurité et dépannage est à disposition 24h/24 et 365j/an au numéro vert sécurité :

0 800 11 44 77

Visites de surveillance réseau :

4 visites de surveillance réseau ont été réalisées en 2017 et une faite sur 2018.

Tableau détaillant les VSR :

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date Dernière Visite	Fuite détectée
38-GRENAY-18082010-18337	DSP	30/05/2016	0
38-SEPTEME-25062009-15974	DSP	12/07/2017	1
38-FOUR-22032012-20479	DSP - Route Vault Milieu	06/06/2017	aucune
38-SEPTEME-05072012-20850	2494 Route de la Rosière	11/06/2018	0
38-ROCHE-08112008-1026	Les Champs d'Or	09/05/2017	aucune
38-ROCHE-02012013-21673	DSP, rue Croix Serbinat	09/05/2017	1

L'exploitation d'un réseau gaz (maintenance, surveillance annuelle, interventions préventives ou réactives) est assurée par le Département Services Installation et Maintenance.

Incidents d'exploitation :

On signale 4 incidents d'exploitation sur le réseau de la DSP sur l'année 2017.

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date	Types Accident - Incident	Causes Accident - Incident	Matériels Concernés
38-GRENAY-18082010-18337	DSP	0	0	0	0
38-SEPTEME-25062009-15974	DSP	13/11/2017	audit	Défaut joint	compteur
38-SEPTEME-25062009-15974	DSP	28/03/2017	Micro-fuite	Odeur gaz	Avant compteur
38-SEPTEME-25062009-15974	DSP	12/07/2017	Micro-fuite (lors de la VSR)	Usure joint	Raccord régulateur (Villa n°1 Le Clos du Puit)
38-FOUR-22032012-20479	DSP - Route Vaulx Milieu	10/03/2017	maintenance	Echange matériel	Coffret (Toits de province)
38-SEPTEME-05072012-20850	2494 Route de la Rosière	0	0	0	0
38-ROCHE-08112008-1026	Les Champs d'Or	0	0	0	0
38-ROCHE-02012013-21673	DSP, rue Croix Serbinat	0	0	0	0

Incidents aire de stockage (hors installations en amont de la vanne générale d'alimentation du réseau) :

On signale 1 incident d'exploitation sur les stockages de la DSP sur l'année 2017.

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date	Types Accident - Incident	Causes Accident - Incident	Matériels Concernés
38-GRENAY-18082010-18337	DSP	0	0	0	0
38-SEPTEME-25062009-15974	DSP	0	0	0	0
38-FOUR-22032012-20479	DSP - Route Vaulx Milieu	0	0	0	0
38-SEPTEME-05072012-20850	2494 Route de la Rosière	0	0	0	0
38-ROCHE-08112008-1026	Les Champs d'Or	0	0	0	0
38-ROCHE-02012013-21673	DSP, rue Croix Serbinat	09/05/2017	Micro-fuite (lors de la VSR)	Usure joint	Raccord bloc détente

Qualité :

Concernant la qualité du gaz, le gaz distribué par Primagaz est conforme à la norme : vous trouverez la fiche commerciale propane au sein de ce présent rapport.

Certification des appareils de mesure de la pression, de l'odorisation et du PCS

Concernant la mesure de la pression, il est à préciser que le bon fonctionnement des équipements, des détendeurs de sécurité, des installations raccordées au réseau de distribution est la garantie quotidienne que le gaz fourni est bien délivré à la pression adéquate au point de consommation.

Le produit que nous livrons dans les réseaux répond aux caractéristiques du propane commercial qui sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 1966 modifiés par les arrêtés du 10 octobre 1973 et l'arrêté du 3 septembre 1979. Ces arrêtés précisent leurs compositions et leurs spécifications : odeur, masse volumique, pression de vapeur relative, composés sulfurés, corrosion à la lame de cuivre, évaporation. Ils fixent les normes qui doivent être appliquées pour déterminer les spécifications énoncées NF M 40-002 pour le propane. Le propane commercial, à la sortie de la fabrication des raffineries et ou aux passages des frontières, avant de circuler sur le territoire est certifié conforme par les Douanes après contrôles.

Le PCS du propane commercial est établi à 13,8 kWh/kg ou 25,9 kWh/m³ à 15°C et 1013 mbar. Le gaz fourni par Primagaz est conforme à la réglementation française et répond aux spécifications définies comme étant celles du propane commercial.

Points de mesures en pression : les nouveaux points de suivi de la pression sont les réservoirs implantés en délégation de service public ainsi que tous les compteurs mis en gaz en clientèle. La lecture de la pression peut ainsi être faite par un de nos techniciens équipés lors des visites annuelles ou sur demande d'un client en cas de problème technique.

VIII. Inventaire Physique et Financier

a) Activités de distribution

Rappel des libellés des tranches pour les tableaux suivants :

Pour les particuliers :

CODE	LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION
P1	De 0 à 6.000 kWh
P2	De 6.001 à 30.000 kWh
P3	De 30.001 à 60.000 kWh
P4	Plus de 60.001 kWh

Pour les professionnels :

CODE	LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION
P1	De 0 à 6.000 kWh
P2	De 6.001 à 30.000 kWh
P3	De 30.001 à 60.000 kWh
P4	De 60.001 à 300.000 kWh
P5	Plus de 300.001 kWh

La répartition des contrats servis sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Nombre de contrats servis* au 31/12/2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ROCHE	22	6	1	0	0	0	29
SEPTEME	6	59	0	2	4	0	71
FOUR	30	1	0	4	0	0	35
GRENAY	0	0	0	0	0	0	0
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0	0	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0	0	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0	0	0	0	0
VALENCIN	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	58	66	1	6	4	0	135

*Cartographie du nombre de contrats = nb PCE actifs au 31/12 de chaque année (présent sur CRAC)

La répartition des quantités d'énergies facturées sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Quantités d'énergies facturées (kWh) en 2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ROCHE	118 643	56 175	47 869	0	0	0	222 687
SEPTEME	35 206	474 309	0	35 295	226 641	0	771 451
FOUR	150 553	1 232	0	321 422	0	0	473 207
GRENAY	0	0	0	0	0	0	0
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0	0	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0	0	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0	0	0	0	0
VALENCIN	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	304 402	531 716	47 869	356 717	226 641	0	1 467 345

La répartition des recettes d'énergie en € HT sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Recettes d'énergie en € HT en 2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ROCHE	9 736	4 177	3 161	0	0	0	17 074
SEPTEME	2 885	35 279	0	2 125	13 414	0	53 703
FOUR	12 374	97	19 983	0	0	0	32 454
GRENAY	0	0	0	0	0	0	0
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0	0	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0	0	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0	0	0	0	0
VALENCIN	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	24 995	39 553	23 144	2 125	13 414	0	103 231

b) Services

Le montant des abonnements pour l'année 2017 s'élève à 22 115 € HT.

Les autres services facturés en 2017 s'élèvent à 3 935 € HT.

c) Liste des réclamations

Nombre de réclamations en 2017 : 4 réclamations

d) Recettes par commune

COMMUNE	Recettes 2017			TOTAL
	Recettes d'énergie en € HT	Recettes d'abonnement en € HT	Recettes issues du catalogue de prestations en € HT	
ROCHE	17 074	4 589	923	22 586
SEPTEME	53 703	11 854	1 420	66 977
FOUR	32 454	5 672	1 592	39 718
GRENAY	0	0	0	0
OYTIER SAINT-OBLAS	0	0	0	0
BONNEFAMILLE	0	0	0	0
CHARANTONNAY	0	0	0	0
VALENCIN	0	0	0	0
TOTAL	103 231	22 115	3 935	129 281

e) Éléments comptables et financiers

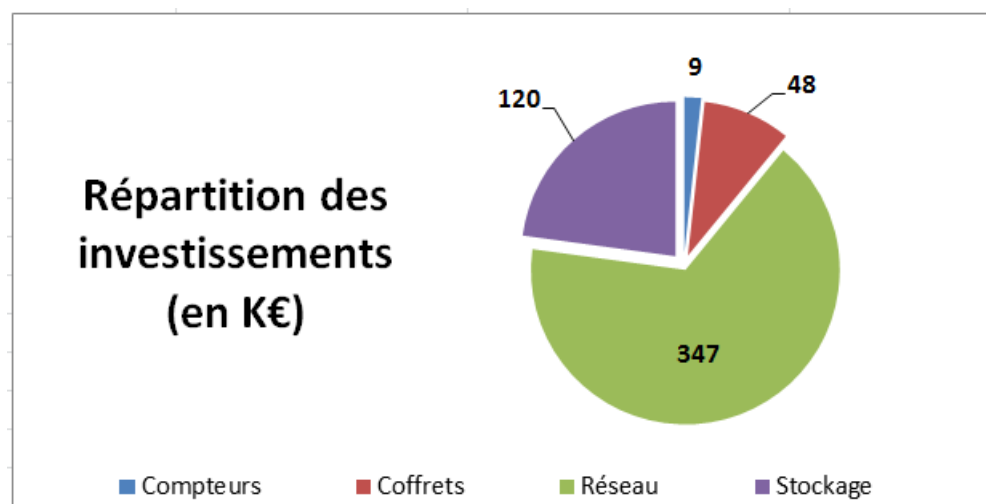
Les éléments détaillés sont joints par mail en annexe sous format fichier Excel

f) Compte d'exploitation

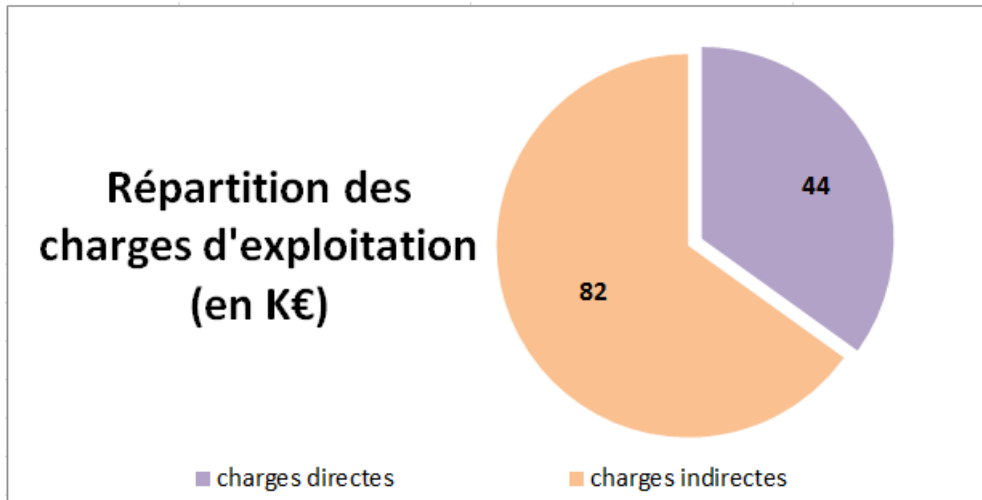
Compte d'exploitation DSP – SEDI 38

	ANNEE		
	2017	2016	2015
CHARGES	125 887	103 084	95 009
Autres promotions des ventes			
Amortissements de caducité	31 986	26 518	22 650
Entretien installation gp gplc	6 668	5 568	4 600
Montant des taxes professionnelles et foncières	0	0	0
Redevance concession dsp	4 712	4 265	3 380
Redevance d'utilisation du domaine public	505	691	1 350
Frais de structure siège	19 876	22 042	33 552
Frais de structure agence	7 325	7 949	6 786
Distribution	7 174	5 788	5 298
Achat gaz	46 836	28 479	26 118
Variation stock gaz	805	1 783	-8 725
PRODUITS	129 281	82 634	92 084
Chiffre d'affaires gaz	103 231	63 813	76 389
Abonnement	22 115	14 954	12 354
Autres prestations	3 935	3 867	3 340
Subventions			
RESULTAT	3 394	-20 450	-2 925

g) Dépenses d'investissements à fin 2017



h) Répartition des charges d'exploitation 2017



IX. Information et Communication

Copie des brochures mises à disposition des usagers dans l'année

Ces documentations commerciales sont mises à disposition des usagers et des prospects.

Ces informations sont également communiquées via notre site internet sur www.primagaz.fr.

X. Annexes

Veillez trouver ci-joint les éléments suivants :

- a. Fiche de Données Sécurité Gaz Propane
- b. Fiche de renseignements ouvrage Gaz
- c. Charte développement durable

XI. Lexique Primagaz

- Coffret = Il permet de raccorder les usagers au réseau de distribution gaz.
- Compteur = Dispositif local de mesurage placé sous la responsabilité du concessionnaire. Le compteur constitue en général le point de livraison, c'est-à-dire le point où s'opère le transfert de propriété du gaz distribué. A la sortie du compteur commence l'installation privée de l'utilisateur qui répond à la certification de conformité intérieure.
- CRAC = compte rendu d'activité de concession
- Détendeur = Dispositif qui abaisse et régule la pression du gaz à une valeur déterminée. Par exemple pour une installation classique à usage domestique, la pression est de 37 mbars.
- Détendeur de sécurité = Il met en sécurité l'installation de l'utilisateur, coupe le gaz, dans les situations suivantes :
 - Suppression de gaz
 - Manque de pression de gaz
 - Excès de débit
 - Il fait office de vanne de coupure manuelle

Il ne peut se remettre en service qu'avec l'intervention d'une personne habilitée.

- DREAL = Organisme qui audite les installations des opérateurs gaz.
- DSP = délégation de service public
- Opérateur réseau = Concessionnaire qui exploite une DSP (suivant l'arrêté du 13/07/2000 modifié) garantissant le contrat de concession.
- PCE = point de comptage estimé
- PCE actif = Point de comptage estimé qui représente un CA dans l'année civile.
- PCE non actif = Point de comptage estimé sans CA dans l'année civile.
- Aire de stockage : Ouvrage stockage gaz qui alimente le réseau DSP à une pression déterminée.
- Réseau = Ouvrage gaz desservant un même espace géographique public dépendant d'une même concession.
- Vanne de coupure générale = Organe de coupure qui coupe l'arrivée du gaz entre l'aire de stockage et le réseau.
- Usager (ou client) = Personne bénéficiant de l'usage d'une installation intérieure de gaz.